

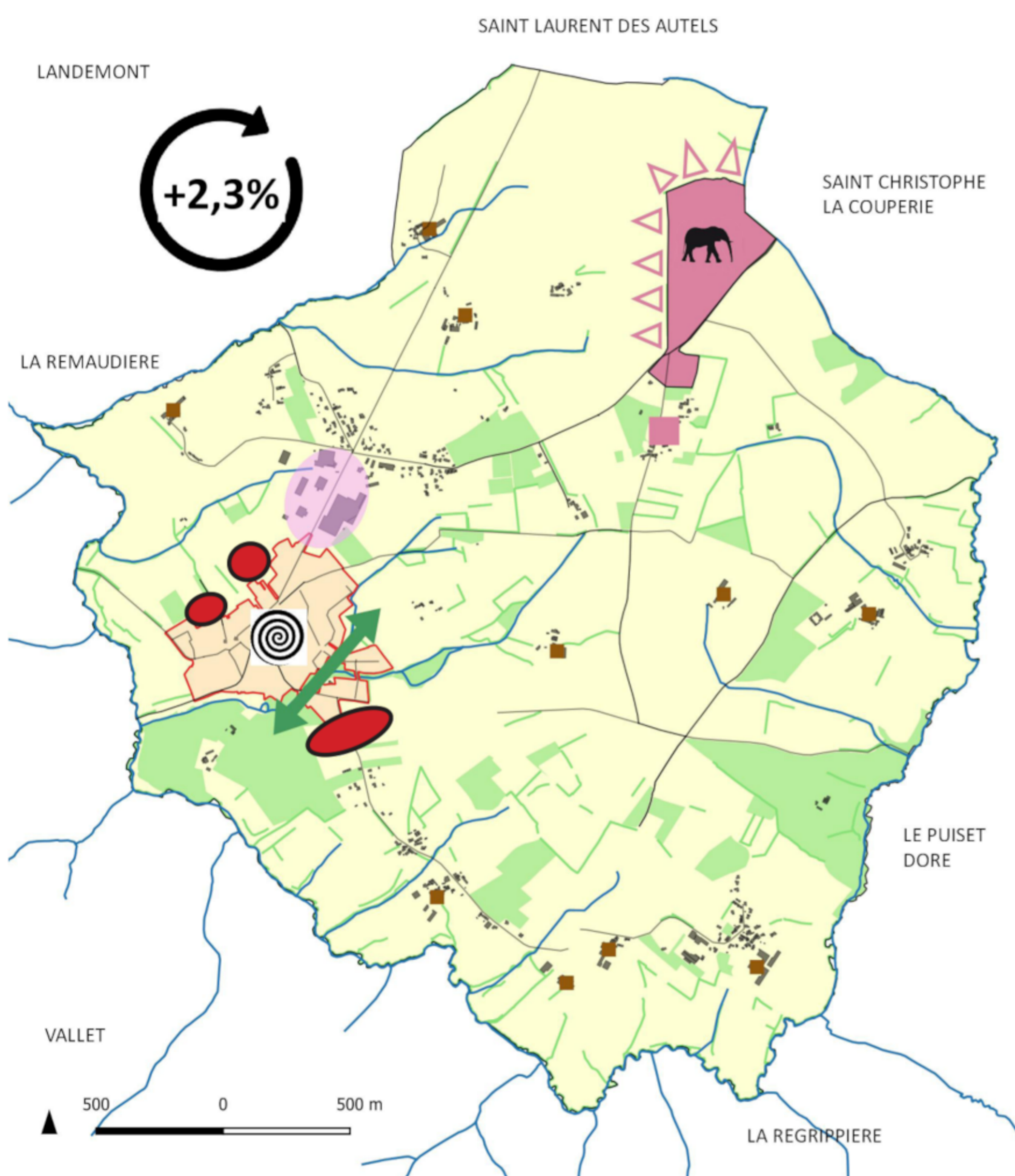
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD) est un document **stratégique**, dont l'objet est de définir les **grandes orientations** du territoire à une échéance d'une **dizaine d'années**. Le PADD fixe les orientations en matière de protection des espaces agricoles et forestiers, notamment à travers une modération de la consommation de ces espaces.





Il s'agit avant tout de construire ce PADD en questionnant la dynamique de développement : les élus souhaitent-ils pérenniser la dynamique actuelle, la renforcer ou l'infléchir ?

Les réflexions larges et **pluri-thématiques** que nécessite la révision du PLU sont l'occasion de construire une culture et une vision commune pour le territoire. La mise en œuvre du PADD s'inscrit dans une double perspective : formaliser les intentions communales et respecter les dispositions du Code de l'Urbanisme. Ce projet communal sera ensuite traduit et décliné dans les règles d'urbanisme auxquelles les habitants devront se conformer pour construire, réhabiliter, rénover...





PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES




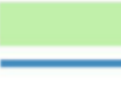
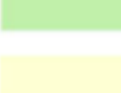
AXE 1 : ASSURER AUX ACTUELS ET FUTURS HABITANTS, UN CADRE DE VIE QUALITATIF

-  1.1 Favoriser le renouvellement de la population
-  1.2 Privilégier le renforcement du bourg tout en permettant une offre résidentielle en campagne
-  1.3 Assurer le renouvellement urbain par l'optimisation du foncier non bâti
-  1.4 Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins de toutes les populations

AXE 2 : MAINTENIR ET RENFORCER LE DYNAMISME LOCAL

-  2.1 Recentrer la vie de bourg autour de l'îlot commerces
-  2.2 Anticiper le développement économique sur les 10 prochaines années
-  2.3 Garantir une utilisation optimale des équipements
-  2.4 Renforcer la dynamique touristique

AXE 3 : PROTEGER L'ESPACE RURAL

-  3.1 Pérenniser les activités agricoles et viticoles
-  3.2 Protéger la trame verte et bleue
-  3.3 Modérer la consommation d'espace agricole et naturel

QUELQUES PRÉCISIONS...

DEMOGRAPHIE ET LOGEMENTS

A l'horizon de la prochaine décennie, l'objectif est de poursuivre la dynamique de croissance démographique, soit un rythme de croissance annuel moyen de l'ordre de 2,3%. Il s'agit d'envisager l'accueil d'environ 280 habitants supplémentaires sur le territoire à partir de 2020, c'est-à-dire de tendre vers 1 370 habitants à horizon 2030.

Cette évolution implique de réaliser environ 125 logements supplémentaires dont 25% seront réalisés au sein du tissu urbanisé de la commune. Les autres logements se feront en extension du bourg.

ECONOMIE ET TOURISME

La commune souhaite permettre le développement du zoo, à travers une extension du site pour disposer d'une surface suffisamment importante pour le confort des animaux ainsi que la qualité d'accueil des visiteurs. Ce projet d'extension se fera en concertation avec les agriculteurs du secteur.

En termes de développement économique du territoire sur le long terme et afin de compléter l'offre de la zone d'activités du Sapin Vert, la commune souhaite favoriser l'accueil d'entreprises artisanales le long de la RD763.